

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :10**De votants :14*

L'an deux mil dix huit, le 20 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs DUFOUR - GOUNARD - LAHALLE - TROUBADY – ARMAGNAC - COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – GERMAIN – LAMBERT.

**Etaient absents :** Mme LAGRANGE (procuration à M. CASSAGNOLE), M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE), M. PASQUET (procuration à M. ARMAGNAC), M. JOURDAN (procuration à M. LAMBERT), M. PLETT.

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** Mme Troubaday.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 19/12/2018.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 18/12/2018.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12/11/2018.

**Création d'un atelier  
Technique communal : choix  
D'un coordonateur SPS et  
D'un bureau de contrôle**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations du 08 février et du 14 décembre 2017, il a accepté puis confirmé la création d'un atelier technique à Maisonneuve sur l'ancien terrain de football cadastré en section D sous le n° 829. Il rappelle que M. Vincent Grassi a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 octobre 2018, le projet lui a été présenté pour un coût HT des travaux estimé à 264.570,50 € et qu'il l'a autorisé à engager des consultations d'entreprises pour la réalisation des travaux, de coordonateurs SPS et de bureaux de contrôle.

Le Maire indique qu'il a reçu des propositions pour les missions de coordinations SPS et de contrôle et les présente au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide de retenir A2C, pour un montant HT de 1.670,00 € pour assurer une mission de coordination SPS ;
- décide de retenir APAVE, pour un montant HT de 2.000,00 € pour assurer une mission de contrôle ;
- autorise le Maire à signer les contrats des prestataires retenus.

**Aménagement du rez-de-  
Caussée de la Mairie : choix  
D'un maître d'œuvre**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet consistant à aménager le rez-de-chaussée de l'Hôtel du Gouverneur, siège de la Mairie de Domme et de l'Agence Postale Communale. Ce projet consiste :

- A regrouper l'accueil de la Mairie de Domme et de l'Agence Postale Communale dans une seule et même pièce.
- A installer au rez-de-chaussée les bureaux des agents situés à l'étage.

Ainsi, tous les services de l'administration communale seraient regroupés au rez-de-chaussée, ce qui permettrait d'en favoriser l'accès au public. Les travaux d'aménagement concernant ce projet se limiteraient à l'intérieur du bâtiment et concerneraient principalement l'actuel accueil de la Mairie. Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 octobre 2018, il l'a autorisé à engager des consultations de maîtres d'œuvres, d'entreprises pour la réalisation des travaux, de coordonateurs SPS, de bureaux de contrôle. Le Maire indique qu'il a engagé la procédure de consultation de maîtres d'œuvres et présente au Conseil Municipal les propositions reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir M. Vincent Grassi, pour un montant HT de 2.287,50 € pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre sur le projet d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie ;
- autorise le Maire à signer le contrat du prestataire retenu.

**Modification simplifiée du  
PLU : adoption du bilan de  
La concertation et du projet  
De modification**

Le Maire rappelle que par délibération du 12 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, limitée à son règlement. Il indique que le projet de modification simplifiée et les avis des diverses personnes publiques ont été mis à la disposition du public en mairie pendant un mois à compter du 30 juillet 2018, aux jours et heures d'ouverture. Un registre sur lequel pouvaient être consignées les observations a également été mis à la disposition du public. A l'issue de cette mise à disposition du public, il indique qu'il convient de présenter au Conseil Municipal le bilan de cette concertation et que le Conseil Municipal sera ensuite appelé à délibérer sur le dossier et ses éventuelles modifications issues de la concertation.

En cas d'adoption du dossier par le Conseil Municipal, celui-ci sera notifié à la Préfecture et la collectivité mettra en œuvre les mesures de publicité réglementaires finales (affichage et mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : SUD-OUEST).

Le Maire présente le bilan de cette concertation qui sera annexé à la présente délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le bilan de la procédure de concertation, tel qu'il vient de lui être présenté ;
- adopte le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Domme limitée à son règlement ;
- mandate le Maire pour qu'il accomplisse les formalités de notification du dossier auprès de la Préfecture de la Dordogne et mette en œuvre les mesures de publicité réglementaires finales (affichage et mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : SUD-OUEST).

**Renouvellement de la  
Convention pour inciter  
Les commerces du bourg  
A ouvrir l'hiver**

Le Maire indique que la quasi-totalité des commerces de Domme sont fermés hors période touristique, y compris des commerces de proximité. Pour inciter les commerces à rester ouverts en dehors de la période touristique, il rappelle qu'il a présenté au Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 août 2016, un projet de convention à signer avec chaque établissement intéressé. Cette convention prévoyait une exonération de 50 % des droits d'occupation du domaine public pour les commerces qui ne resteront pas fermés plus de 35 jours par an.

Le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal l'ensemble des dispositions de cette convention et propose au Conseil Municipal de les adopter à nouveau. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer avec tous les commerces de Domme qui souhaitent en bénéficier.

**Assurance statutaire du  
Personnel pour l'année 2019**

Le Maire indique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer contre les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2019.

**Décision modificative du  
Budget 2018 de la commune  
De Domme**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la Commune de Domme pour l'exercice 2018 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
FNGIR	014-739221		63.000,00 €
Compte à régulariser	014-73923	63.000,00 €	
TOTAL		63.000,00 €	63.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

**Achat d'une tronçonneuse  
Pour le service technique  
communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acheter auprès de « Jardin Passion Sarlat » une tronçonneuse STIHL pour les besoins du service technique communal, d'un montant HT de 349,00 €, et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

**Modernisation des grottes de  
Domme : sollicitation de  
subventions (FEADER et  
DETR 2019) et adoption du  
plan de financement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 10 octobre 2018 il a accepté le projet de modernisation des grottes de Domme. Il rappelle également le coût de ce projet estimé à 524.645 €, soit :

- 377.320 € HT pour les travaux de cheminement ;
- 147.325 € HT pour les travaux d'électricité.

Le Maire souhaite solliciter des subventions pour financer ce projet et notamment celles de l'Etat au titre de la DETR 2019 et celles de l'Union Européenne au titre du FEADER. En outre, le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Union Européenne	FEADER	31,8 %	166.837 €
Etat	DETR 2019	22,2 %	116.471 €
Conseil Départemental de la Dordogne		6 %	31.479 €
Commune de Domme	Autofinancement	40 %	209.858 €
TOTAL		100 %	524.645 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme son approbation du projet ;
- sollicite les subventions de l'Union Européenne au titre du FEADER et de l'Etat au titre de la DETR 2019 ;
- approuve le plan de financement qui vient de lui être présenté ;
- donne mandat au Maire pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

#### **Autorisation pour Délibérer à huis-clos**

Vu l'article L 2121-18 du Code Général des collectivités territoriales ;  
Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de pouvoir délibérer avec la discrétion que nécessite le sujet sur lequel le Conseil Municipal doit débattre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de délibérer à huis clos sur une question que le Maire évoque. De nouveaux éléments communiqués 2 heures avant la présente séance ne permettant pas de délibérer, le Conseil Municipal sera donc appelé à délibérer à nouveau et à huis-clos s'il en est à nouveau d'accord.

#### **Communications**

##### Visite de M. le Sous-Préfet

M. Sébastien Lepetit, Sous-Préfet de Sarlat, s'est rendu à Domme le 06 novembre dernier. Au cours de cette journée, il a visité la grotte de Domme qui doit faire l'objet d'un projet de modernisation et les sites du Pradal et de Maisonneuve où doivent être réalisés les projets de nouvelle gendarmerie, d'extension du centre de secours et la création d'un atelier technique communal.

##### Création d'une nouvelle Gendarmerie

Le service immobilier du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne finalise le projet sur lequel le Conseil municipal sera prochainement amené à délibérer. Une antenne de 4 mètres de haut doit être installée sur le site : un avis a été d'ores et déjà demandé sur cette installation mais M. l'Architecte des Bâtiments de France, saisi par la Marie, attend de voir le projet dans son ensemble pour se prononcer. Le projet de nouvelle Gendarmerie doit être financé par un emprunt dont les annuités seront couvertes par les loyers. Cet emprunt aura toutefois un impact sur les ratios d'endettement de la commune.

##### Extension du Centre de Secours

Le SDIS 24 a établi des plans qui ont été adressés à M. l'Architecte des Bâtiments de France pour avis. Ces plans seront communiqués au Conseil Municipal.

##### Site SFR de la Côte

Un projet de modification du site SFR de « La Côte » a été adressé en Mairie. Ce projet vise à faire évoluer l'antenne-relai de manière à pouvoir apporter au public de nouveaux services de type 3G, 4G ou 4G+.

Après examen du dossier et discussion avec les techniciens de l'opérateur, il n'y aura pas de maisons impactées par les rayonnements dans le périmètre réglementaire. Aucune étude supplémentaire ne sera donc demandée.

### Dates à retenir

Le Maire communique au Conseil Municipal des dates importantes concernant des activités communales :

- samedi 1<sup>er</sup> décembre à 11h00 place de la Halle : inaugurations des aménagements du bourg et du multiple rural ;
- lundi 03 décembre à 20h00 salle de la Rode: présentation par l'Adjudant Pierre-Jean Doublein du dispositif de participation citoyenne à la sécurité ;
- mardi 04 décembre à 10h00 au cimetière de Domme : ouverture de la procédure de constat d'abandon de concessions répertoriées par la Commission chargée de ce dossier.

### Eclairages publics

Les éclairages pour les fêtes de fin d'année doivent être mis en place le 21 novembre 2018.

La Porte des Tours fait l'objet d'un éclairage qui la met en valeur. Cet éclairage très réussi a été réalisé et installé récemment par Roger Armagnac à partir de guirlandes lumineuses.

### Subventions d'investissement

Le Conseil Départemental vient de notifier à la Mairie les décisions attributives de subventions pour le Multiple Rural, l'aménagement de l'Agence Postale Communale, l'étude sur les graffiti de la porte des Tours et les fouilles du Château du Roy. Ces subventions, dont le total avoisine les 75.000 €, avaient été programmées au budget 2018.

### Containers à ordures ménagères

Les caméras vont être posées. Le Maire rappelle qu'il existe un règlement en matière de dépôt des ordures ménagères et que les contrevenants que les caméras auront identifiées ne feront l'objet d'aucune indulgence.

### Grappe de Cyrano

Il s'agit d'une épreuve sportive d'envergure nationale regroupant entre 600 et 800 motos de type « enduro ». La prochaine édition se déroulera en mai 2019. Les organisateurs de cette épreuve ont pensé à Domme, à l'Esplanade de la Barre plus précisément, pour y réaliser une étape de pointage pour les participants. Le Conseil Municipal accepte que Domme accueille une étape de cette épreuve.

Fait à Domme, le 21/11/2018